

Département de la Savoie  
République Française

**Délibération numéro 2025 - 30**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 05 mars 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq, le 05 mars à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Jérémy TRACQ en l'absence de Monsieur Christian SIMON.*

*La convocation a été envoyée en date du 26 février 2025.*

**Présents** : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CHEMIN, Humberto FERNANDES, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

**Absents** : Roland AVENIERE, Agnès BALZER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, Christian CHIALE, Eric FELISIAK, Nathalie FURBEYRE, Marc KONAREFF, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Christian SIMON.

**Procurations** : Yann CHABOISSIER à Humberto FERNANDES  
Eric FELISIAK à Jacques ARNOUX  
Nathalie FURBEYRE à Jacqueline MENARD  
Laurence PETINOT-GAGNIERE à Jean-Claude RAFFIN  
Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD  
Erica SANDFORD à Thierry THEOLIER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 15

Nombre de pouvoir : 06

Nombre de votants : 21

Monsieur Maurice BODECHER a été désigné secrétaire de séance.

---

**Objet : Budget annexe Assainissement**

**- Approbation du Compte Financier Unique 2024**

**Le Conseil communautaire**, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président en charge des finances, délibérant sur le compte financier unique du Budget annexe Assainissement de l'exercice 2024 de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise dressé par Monsieur Christian SIMON, Président ;

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise ;

**Vu** le CFU 2024 – Budget annexe Assainissement de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après que Monsieur le Président se soit retiré au moment du vote ;

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte financier unique, lequel fait apparaître les résultats suivants :

Budget annexe Assainissement		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 001 565.00	1 560 000.00	3 561 565.00
	Recettes réalisées	740 083.18	1 726 417.93	2 466 501.11
	Restes à réaliser	334 701.00	-	334 701.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 348 246.76	2 341 484.17	4 689 730.93
	Dépenses réalisées	1 249 433.18	1 315 909.52	2 565 342.70
	Restes à réaliser	253 314.70	-	253 314.70
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	- 509 350.00	410 508.41	- 98 841.59
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	346 681.76	781 484.17	1 128 165.93
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/Déficit	- 162 668.24	1 191 992.58	1 029 324.34
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	81 386.30	-	81 386.30
<b>Résultat cumulé</b>	<b>Excédent/Déficit</b>	<b>- 81 281.94</b>	<b>1 191 992.58</b>	<b>1 110 710.64</b>

- **Approuve** le CFU 2024 – Budget annexe Assainissement de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.  
 Pour copie conforme, Modane, le 10 mars 2025.

Le Président  
 Christian SIMON



## ARRETE ET SIGNATURES

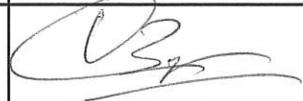
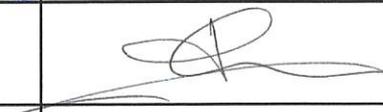
Présenté par le PRESIDENT,  
A Modane, le 05/03/2025  
Le PRESIDENT,

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.  
A Modane, le 05/03/2025

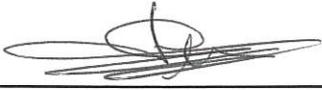
Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de suffrages exprimés : 21  
VOTES : Pour : 21  
          Contre : /  
          Abstention : /

Date de convocation : 28/02/2025

Les membres du Conseil Communautaire,

ARNOUX Jacques	
AVENIERE Roland Absent	
BALZER Agnès Absente	
BECT Stéphane	
BODECHER Maurice	
BOIS Patrick	
BOYER Stéphane	
BRENIER Natacha Absente	
BUTTARD Jean-Marc	
CAMBERLIN François Absent	
CHABOISSIER Yann Absent procuration à FERNANDES Humberto	
CHEMIN François	
CHIALE Christian Absent	

## ARRETE ET SIGNATURES

FELISIAK Eric <i>Absent procuration à ARNOUX Jacques</i>	
FERNANDES Humberto	
FURBEYRE Nathalie <i>Absente procuration à MENARD Jacqueline</i>	
KONAREFF Marc <i>Absent</i>	
MARGUERON Gilles	
MELOT Denise	
MENARD Jacqueline	
PETINOT-GAGNIERE Laurence <i>Absente procuration à RAFFIN Jean-Claude</i>	
RAFFIN Jean-Claude	
ROBIN Maryvonne	
SACCHI Christian <i>Absent procuration à BUTTARD Jean-Marc</i>	
SANDFORD Erica <i>Absente procuration à THEOLIER Thierry</i>	
SIMON Christian <i>Absent</i>	
THEOLIER Cornelia	
THEOLIER Thierry	
TRACQ Jérémy <i>s'est retiré au moment du vote</i>	

Certifié exécutoire par le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 05/03/2025 et de la publication le 05/03/2025.

A Modane, le 05/03/2025

